

TOUT PUBLIC



CATALOGUE DE FORMATION

2022



PRÉAMBULE

FORMASENS • organisme de formation de l'Adapei du Doubs • a le plaisir de vous présenter son **catalogue de formation 2022 autour du handicap et de l'accessibilité**.

Tout professionnel peut être amené à travailler en lien avec des personnes en situation de handicap (collègue, client...). Souvent méconnus, les handicaps nécessitent d'être expliqués, pour savoir les identifier, les comprendre et lever les éventuels a priori.

Ainsi, **FORMASENS propose des formations sur les différents handicaps, sur la communication et les attitudes à adopter**, pour permettre aux professionnels d'interagir au mieux avec ces personnes.

Enfin, des **formations spécifiques aux Etablissements Recevant du Public (ERP)** vont outiller les personnels en lien avec le public, pour qu'ils puissent contribuer au déploiement de **l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap**.

Toutes les formations sont proposées en **intra** (le formateur vient former un groupe d'apprenant dans vos locaux, aux dates définies avec vous).

FORMASENS se tient à votre disposition pour toute question et vous souhaite une bonne lecture.



SOMMAIRE

HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

Approche du handicap intellectuel.....	4
Qu'est-ce que l'autisme ?	5
Découvrir le handicap psychique	6
Bien accueillir les personnes handicapées au sein de son établissement.....	7
Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A).....	8
Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC)	9
Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)	10
Formation civique et citoyenne	11
Conditions générales de vente	13



Approche du handicap intellectuel

Dans le cadre de son activité professionnelle, il est possible d'être amené à travailler en lien avec des personnes handicapées intellectuelles : collègues, clients ou personnes accompagnées.
Souvent peu connu, le handicap intellectuel nécessite d'être compris pour lever les éventuelles a priori et pouvoir interagir au mieux avec ces personnes.
Cette formation vous propose donc de découvrir le handicap intellectuel.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap
- Communiquer de façon adaptée avec les personnes handicapées intellectuelles
- Identifier les enjeux de l'inclusion

Public

- Professionnels susceptibles d'être en lien avec des personnes handicapées intellectuelles
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap

- Définition
- Le handicap intellectuel en France
- Le handicap au quotidien, droits des personnes
- Les structures accueillantes

> L'accessibilité

- Aspects réglementaires
- L'inclusion
- Le S3A et la communication
- Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

> Sensibilisation à l'autoreprésentation

- L'autodétermination
- Les associations d'autoreprésentants

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins
(formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

900 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active,
expositive, démonstrative

Intervention possible d'une
personne handicapée membre
d'une association
d'auto-représentation

Mises en situation, supports
vidéos, échanges avec
une personne handicapée
intellectuelle

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Accueillir et renseigner
les personnes handicapées
intellectuelles (S3A) - (p. 8)



Qu'est-ce que l'autisme ?

La stratégie nationale inscrit désormais l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

À ce titre, il est essentiel de repérer les signes de développement inhabituel du jeune enfant afin de faciliter l'accès à un diagnostic précoce et de mettre en place des interventions susceptibles de limiter le sur-handicap.

Ce module de formation propose une sensibilisation aux Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les signes d'alerte
- Aborder la question avec l'entourage
- Identifier les personnes à contacter, vers qui s'orienter et les différents services existants

Public

- Professionnels exerçant en crèche, centre de loisirs, périscolaires ou assistantes maternelles
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Les caractéristiques de l'autisme

- Le neuro-développement
- Particularités sensorielles, troubles de communication, stéréotypies, intérêts restreints, comportements répétitifs
- Les différentes formes d'autisme
- Comment reconnaître les TSA, les signes d'alerte

> La reconnaissance et le soutien aux aidants

- Communication avec l'entourage (proches aidants)
- Témoignage de parents (vidéo)

> Les structures existantes

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (☞ p. 4)



Découvrir le handicap psychique

Les entreprises sont de plus en plus amenées à travailler avec des personnes porteuses de handicap psychique.

Cette formation vous propose de découvrir les spécificités de ce handicap.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap psychique
- Distinguer le handicap psychique des autres handicaps
- Adopter la bonne attitude face à une personne en situation de handicap psychique

Public

- Professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap psychique
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap psychique et ses conséquences

- Quelques données chiffrées
- Définitions et différences entre handicap mental et handicap psychique
- Les principales maladies et les différents troubles :
 - Les schizophrénies
 - Les troubles bipolaires
 - Les troubles dépressifs
 - Les troubles obsessionnels compulsifs
 - Les phobies
- Les conséquences

> Les besoins des personnes en situation de handicap psychique

- Les différents types de prise en charge thérapeutique ?
- Les différents types d'accompagnements médico-social ?
- Quelle attitude adopter face à une personne ?

> Le réseau de partenaires

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

900 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Échanges, exemples, étude de cas, quiz

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (↗ p. 4)



Bien accueillir les personnes handicapées au sein de son établissement

Formations aux 5 types de handicap

L'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) est un élément fondamental pour permettre l'inclusion des personnes handicapées. Ainsi, les ERP pouvant accueillir plus de 200 personnes, ont l'obligation de former les professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients, sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées (loi n° 2015-988 du 5 août 2015 et arrêté du 19 avril 2017).

Cette formation, qui répond à l'obligation des ERP, fait intervenir des experts des 5 familles de handicap (moteur, visuel, intellectuel, auditif et psychique), pour identifier les particularités et connaître les attitudes à adopter. Cela permettra aux professionnels d'être en capacité d'offrir la même qualité de service à tous les usagers/clients.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Connaître et comprendre les spécificités des différents handicaps
- Savoir s'adapter à une diversité de situations d'accueil et d'accompagnement dans son cadre d'intervention
- Savoir adapter sa communication verbale et non verbale en fonction d'une situation particulière
- Acquérir les principaux gestes, postures et techniques d'accompagnement appropriés vis-à-vis des spécificités de chaque famille de handicap
- Savoir proposer l'offre de service adaptée disponible au sein de la structure ou du véhicule en réponse à la situation particulière
- Proposer à sa structure des améliorations dans le domaine de l'accessibilité

➤ Public

- Professionnels / Intervenants en contact avec les usagers et les clients
- Maximum 15 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

> Le handicap

- Présentation générale du handicap
- Les différentes lois autour du handicap
- Les conséquences du handicap dans de la société

> La communication, les gestes, les postures et les techniques pour accueillir et renseigner une personne en situation de :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap psychique
- Handicap auditif
- Handicap intellectuel

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 800 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Intervention d'experts de chaque handicap

Approche pratico-pratique et concrète, exemples, cas pratiques, témoignages, vidéos,

Questionnaire d'évaluation final

Répond à l'obligation de formation des ERP ayant un accueil > 200 personnes

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- **Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A) - (p. 8)**



Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A)

La loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) à tous types de handicap. Les aménagements permettant l'accès à un service ou à un bâtiment sont souvent réalisés pour les personnes handicapées moteur, mais peu d'actions sont mises en place pour les personnes handicapées intellectuelles.

Cette formation, qui est également un préalable à la labellisation S3A, vous propose de comprendre les besoins et attentes de ces personnes pour imaginer ensemble des solutions leur permettant d'accéder à vos services comme tout à chacun.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les caractéristiques liées au handicap intellectuel
- Repérer les difficultés que rencontrent les personnes handicapées intellectuelles dans leur vie quotidienne
- Appliquer les bonnes pratiques pour un accueil et un accompagnement adapté
- Participer à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles

Public

- Toute personne en contact avec du public
- Maximum 15 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Approche du handicap mental / intellectuel

- Représentation du handicap intellectuel
- Définition du handicap intellectuel
- Les origines / quelques chiffres
- Les conséquences pour les personnes déficientes intellectuelles : leurs difficultés et leurs capacités

> Présentation du principe d'accessibilité

- Cadre législatif en faveur de l'accessibilité
- Accessibilité universelle et inclusion
- La démarche S3A
- L'accessibilité pour les personnes handicapées intellectuelles

> Les bonnes pratiques

- Quels sont les attitudes, les comportements, les bonnes pratiques à avoir face à ce public

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Cas pratiques, vidéos, témoignage d'une personne handicapée, échanges

Questionnaire d'évaluation final

Cette formation est un préalable à la labellisation S3A

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (☞ p. 9)
- Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (☞ p. 10)



Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation a pour but de vous donner une première approche de cette méthode et d'en comprendre les bases.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les règles essentielles et les enjeux de la méthode FALC
- Utiliser la documentation de référence (guides, sites, fiches...)
- Repérer les documents à adapter en FALC

Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public
- Maximum 8 personnes par groupe

Contenu de la formation

- > Le contexte
- > Les règles de la méthode FALC
- > Première approche du FALC
- > L'évolution des pratiques professionnelles
- > Expériences et outils
- > Les règles essentielles de la méthode

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Maîtrise de la langue française à l'écrit

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (p. 10)



Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation vous permettra de maîtriser la méthode FALC et de rédiger des documents dans le respect des bonnes pratiques.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Rédiger des documents accessibles et adaptés à des personnes handicapées intellectuelles
- Mettre en œuvre les conditions permettant l'implication des personnes handicapées intellectuelles dans l'élaboration de ces documents

Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public
- Maximum 8 personnes par groupe

Contenu de la formation

> La méthode FALC

- Le contexte législatif, associatif, les guides
- Les règles de la méthode FALC : utilisation des mots, construction des phrases, règles sur la forme
- Le FALC comme vecteur d'évolution des pratiques professionnelles
- Expériences et outils

> La pratique du FALC

- Présentation par chaque participant d'un document réalisé en FALC
- Retour sur la qualité de la rédaction et le déploiement de la méthode
- Propositions d'améliorations
- L'utilisation du pictogramme FALC

Durée

1 jour ½ (10h30)
Intersession après la 1^{ère} journée

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins
(formation intra)

Pré-requis

Maîtrise de la langue française à l'écrit

Coût pédagogique

1 350 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques, travaux intersession : rédaction par chaque participant d'un document en FALC
Évaluation d'un document rédigé

La participation de personnes handicapées intellectuelles est encouragée

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Initiation aux règles de la méthode FALC (↗ p. 9)



Formation civique et citoyenne

La loi du 10 mars 2010 relative au service civique stipule que « la personne morale agréée assure à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne ».

Cette formation s'articule autour de thèmes ciblés par l'agence du service civique, et en respect de la charte signée avec la DRCSPP.

Formasens, ajoute à ces thèmes la sensibilisation au handicap, à l'autoreprésentation et à l'accessibilité.

La formation permettra d'engager des réflexions, susciter des débats et confronter ses idées.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Mettre en œuvre sa mission de volontaire de service civique
- Identifier les valeurs de la république et l'organisation de la cité
- Expliquer le handicap et l'accessibilité
- Aborder la citoyenneté et la laïcité

➤ Public

- Personne volontaire effectuant un engagement de service civique
- Maximum de 20 personnes par groupe, selon la règle en vigueur

➤ Contenu de la formation

- > Les valeurs de la République et le principe de la laïcité : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la laïcité, la non-discrimination
- > L'organisation de la cité : le fonctionnement des institutions du local à l'Européen
- > Le Service civique
- > Le handicap
- > L'accessibilité : le Facile A Lire et à Comprendre (FALC), le S3A
- > Visite d'un lieu public pour identifier les éléments liés à l'accessibilité
- > L'ouverture sur les questions internationales : l'Europe, le nationalisme, les migrants, l'écologie, la mondialisation...
- > Le rôle des médias : TV - internet - presse - radio
- > Visite d'un établissement de l'Adapei du Doubs

Durée

La formation se déroulera sur 2 journées soit un total de 14 heures

Date et lieu

Nous contacter pour connaître les sessions à venir

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

100 € net de taxes par personne

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, interrogative, démonstrative et participative

Quizz, jeux de rôle, mise en situation, vidéos, études de cas, exercices pratiques, visite de sites, témoignage, échanges

Questionnaire d'évaluation final



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales sont applicables à toute formation intra sollicitée par un bénéficiaire auprès de FORMASENS, l'organisme de formation de l'Adapei du Doubs, ou toute offre de formation spécifique qui serait décrite ci-après. Le fait d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du bénéficiaire (et par voie de conséquence des participants) aux présentes conditions générales de vente.

> Article 1 : définitions

Bénéficiaire : toute personne morale, qui souhaite suivre une formation auprès de FORMASENS.

Conditions générales de vente : le présent document, dans sa dernière version, est disponible sur simple demande adressée à FORMASENS. Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document émanant du Bénéficiaire.

Formations Intra-associatives : formations sur mesure réalisées pour un bénéficiaire (organisme gestionnaire, établissement...). Ces formations se déroulent dans les locaux des bénéficiaires aux dates convenues avec eux.

Stagiaire(s) : le ou les salarié(s) ou travailleur handicapé d'un bénéficiaire qui est/sont inscrit(s) à une formation organisée par FORMASENS.

> Article 2 : formations

Les actions de formation dispensées par FORMASENS rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

> Article 3 : formations intra (sur site)

3.1 Inscription

A la demande d'un bénéficiaire, FORMASENS transmet par courriel une convention de formation qui mentionne notamment les coûts, dates et lieu de formation.

Le bénéficiaire devra communiquer son accord sur le contenu de la formation proposée ainsi que sur son tarif au plus tard un mois avant la date proposée par FORMASENS pour organiser la formation.

La mise en œuvre de l'action de formation est validée lors de la réception par FORMASENS d'un exemplaire de la convention de formation professionnelle continue, complété, daté et signé par le bénéficiaire.

3.2 Durée des formations, tarifs, facturations et règlements

Sauf mention particulière, chaque jour de formation comprend 7 heures de formation.

Le tarif communiqué par FORMASENS est indiqué net de taxes. Ce tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais

administratifs. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus au réel, sur présentation de facture ou note de frais.

Le bénéficiaire prend en charge les déjeuners de l'ensemble des participants et du formateur.

Les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires sont à la seule charge du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition du formateur une salle de formation adaptée et conforme aux spécifications précisées dans la proposition de formation, et conforme aux exigences légales et réglementaires.

La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courrier, accompagnée du certificat de réalisation des stagiaires. L'attestation de fin de formation est adressée aux stagiaires à la fin du stage.

Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

> Article 4 : limitations de responsabilité de FORMASENS

La responsabilité de FORMASENS ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel, d'un mauvais usage du ou des module(s) de formation par les participants.

La responsabilité de FORMASENS est expressément limitée à l'indemnisation des seuls dommages directs prouvés par le bénéficiaire.

La responsabilité de FORMASENS est plafonnée au montant du prix payé par le bénéficiaire au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FORMASENS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Le bénéficiaire s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les participants.

> Article 5 : force majeure

FORMASENS ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'Adapei du Doubs, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type.

> Article 6 : propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils et documents préparés pour la formation et éventuellement remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. FORMASENS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose.

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMASENS lors des formations, demeurent la propriété exclusive de FORMASENS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, représentation, publication, modification, transmission, exploitation non expressément autorisée sans l'accord exprès de FORMASENS. FORMASENS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution d'une formation.

> Article 7 : communication

Le bénéficiaire autorise expressément FORMASENS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des formations suivies dans l'ensemble de ses supports de communication (site internet...).

> Article 8 : protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMASENS aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; et
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD), le participant et le bénéficiaire disposent sur les données personnelles les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition.

À cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMASENS par courriel à la Déléguée à la Protection des Données :

dpo@adapeidudoubs.fr

FORMASENS s'engage à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel collectées dans le cadre de réalisations de formations.

FORMASENS s'engage à informer le bénéficiaire en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution des formations, afin de permettre au bénéficiaire d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FORMASENS, en application et au cours de l'exécution des formations, ne pourront être communiquées qu'aux partenaires contractuels (formateurs) de FORMASENS pour les besoins des dites formations (sur le territoire de l'Union Européenne).

FORMASENS et ses partenaires s'abstiennent de reproduire, exploiter ou utiliser ces données à leurs propres fins ou pour le compte de tiers.

FORMASENS conservera, pour sa part, l'ensemble des données à caractère personnel des participants, pour une période n'excédant pas la durée légale obligatoire.

> Article 9 : règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FORMASENS dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le bénéficiaire se porte fort du respect de ces dispositions de la part des stagiaires qui assistent aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants.

> Article 10 : sous-traitance

FORMASENS et le bénéficiaire conviennent expressément que tout ou partie des actions de formation peuvent être sous-traitées, et ce sous l'entière responsabilité de FORMASENS.

> Article 11 : notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

à FORMASENS • Adapei du Doubs, 81 rue de Dole, CS 51913 25020 BESANÇON

au bénéficiaire : à l'adresse indiquée par le bénéficiaire lors de la commande.

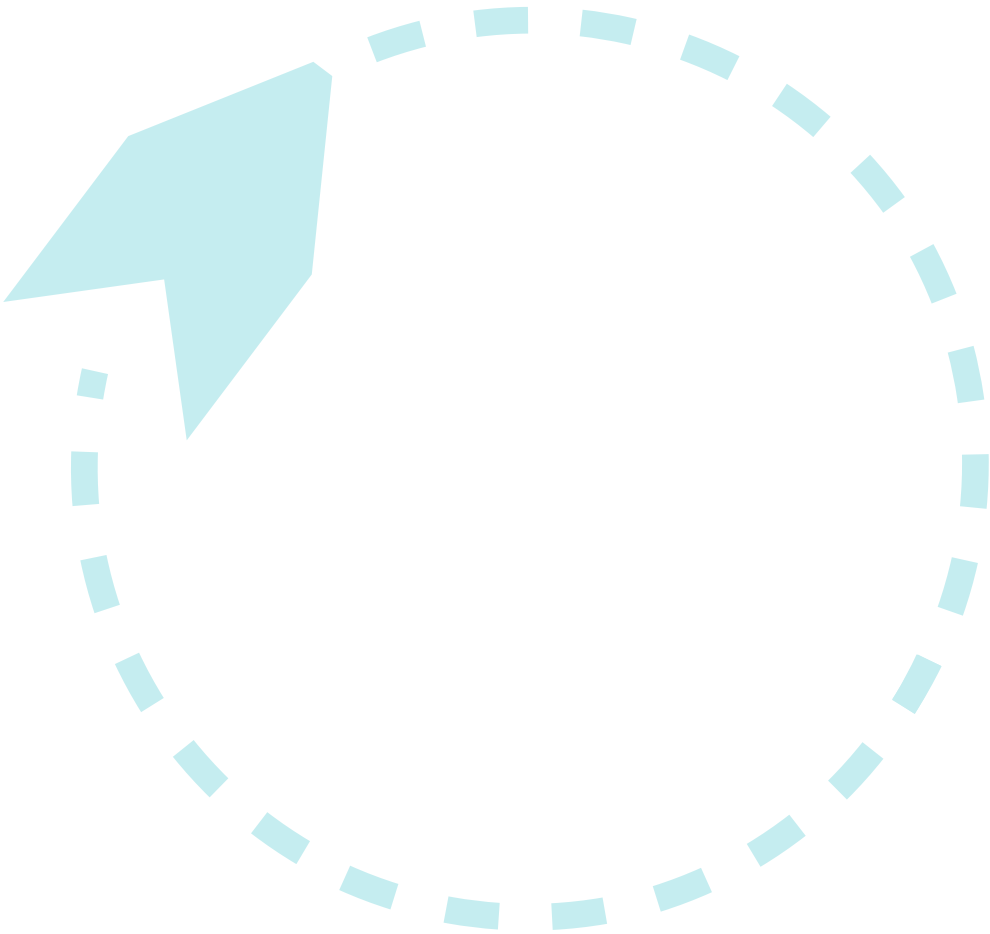
> Article 12 : stipulations diverses

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'évoluer. La version actualisée est disponible sur le site internet www.adapeidudoubs.fr/formasens et par demande écrite (formasens@adapeidudoubs.fr).

> Article 13 : attribution de compétences

Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) et FORMASENS à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour régler le litige.





Claire Martinet

Responsable de l'organisme de formation

☎ 03 81 51 96 54

✉ claire.martinet@adapeidoudoubs.fr

FORMASENS • Adapei du Doubs

81 rue de Dole • CS 51913
25020 Besançon Cedex
formasens@adapeidoudoubs.fr

Référent handicap : 03 81 51 96 54 - formasens@adapeidoudoubs.fr

www.adapeidoudoubs.fr/formasens

Enregistré sous le numéro 43 25 02740 25
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° Siret : 79174781900013

